

Modalités de prêt des expositions itinérantes

Droit au prêt ouvert :

- aux **établissements scolaires**
- aux **associations**
- aux **communes**
- aux **établissements publics.**

Prêt gratuit pour **15 jours** maximum.

Le transport et l'installation de l'exposition sont à la charge de l'emprunteur.

Les retraits et retours s'effectuent dans les locaux des archives.

Pour les établissements scolaires, l'antenne mobile du Centre départemental de documentation pédagogique peut être un relai.

Archives départementales de Saône-et-Loire
Place des Carmélites
71000 MACON

Renseignement et réservation : 03 85 21 00 76.

www.archives71.fr

